

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE LUNDI 31 JUILLET 2017
A 19 heures**

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le trente et un juillet à 19 h 00

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, au nombre de vingt et un sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/07/2017

Conseillers en exercice : 29 – présents : 21 – votants : 27

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. DEPIS Alain – Mme HIVERT Martine
M. VILAIN Johnny - M. PONS Frank – Mme RONDREUX Monique-
M. BASTIER Dominique - M. MARTIN Jean Bernard – M. MARTIN Patrice- M. DE SOUSA David- Mme DESCHAMP Nathalie – Mme DAVID Emilie- M. FABRY Laurent-
–Mme DEPIS Séverine– M. BUGEAUD Alain –Mme BOISSEL Claudine - M. BENOIST Daniel –
M. QUEILLE Michel – Mme LAGORCE Joëlle- Mme REBIERE Corine - Mme SIMON Paulette

Votes par procuration :

M. LEGER Bernard donne procuration à Mme MARTY Elisabeth
Mme ANDRIEUX Gaële donne procuration à Mme RONDREUX Monique
Mme ROUSSEAU Catherine donne procuration à M. DEPIS Alain
Madame BOISGIBault Viviane donne procuration à Mme HIVERT Martine
Mme GUILLON COTTARD Céline donne procuration à M. BASTIER Dominique
M. TEILLET Daniel donne procuration à M. Johnny VILAIN

Absent excusé : M. LAFORET Louis Marie

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme Emilie DAVID est nommée secrétaire de séance

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente
Séance du 18 mai 2017**

Daniel BENOIST demande que soit recompté, page 6, le montant détaillé des 51.468 € car le détail fait apparaître un montant supérieur. Mme le Maire répond que ce point sera vérifié.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire souhaite, avant de débiter l'ordre du jour, faire part à l'assemblée de plusieurs informations.

M FELIS Nicolas arrive.

CCIVS :

« Je tiens à informer l'assemblée que la délégation aux finances et aux moyens généraux qui m'avait été confiée en 2014 m'a été retirée.

Contrairement, à ce qui a pu se dire, ce retrait n'est pas dû à la démarche que nous avons prise de rejoindre le grand Périgueux, mais à notre position lors du vote du budget au CC du mois d'avril.

En effet, notre position contre l'augmentation d'impôt n'a pas été approuvée, bien qu'au total 10 élus ont voté contre et 4 se sont abstenus.

Rappelons que la CCIVS a augmenté de 3 points la base d'imposition ce qui signifie une hausse sur la taxe d'habitation de 75,56 % ; 52,36 % sur la taxe foncière ; 15,77 % sur le foncier non bâti.

La bivalence m'était impossible,

- en tant que conseillère départementale, d'être contre l'augmentation d'impôt au département et de voter contre en session,
- en tant que maire de gérer le mieux possible afin de ne pas augmenter les impôts,
- et en tant qu'élue communautaire d'être favorable à une augmentation d'impôts.

L'abstention sur le compte administratif 2016 est due au non rattachement de l'ensemble des factures, là aussi la bivalence nous était impossible

- Enfin, à notre désaccord sur le budget primitif.

Aujourd'hui, les difficultés financières de la CCIVS sont bien réelles, différentes pistes d'économies déjà suggérées ne sont toujours pas appliquées.

Le cabinet KLOPFER est en train de travailler sur de nouvelles attributions de compensation.

Il est certain, que la ville de SAINT-ASTIER ne signera pas de chèque en blanc à la CCIVS ».

M. QUEILLE demande si ce retrait de délégation est définitif. Il y a donc une vice-Présidence sans délégation, Mme Marty pense qu'en effet, c'est définitif et qu'il y a bien eu des Vice-Présidents qui n'avaient aucun rôle.

J. LAGORCE demande qui a remplacé Mme MARTY. Mme MARTY ne sait pas, sûrement quelqu'un qui dira moins ce qu'elle pense..

D BENOIST explique qu'il y a donc une opposition, à la communauté de communes ce qui n'existait pas avant. Mme MARTY souligne que en effet, ce serait bien qu'il n'y ait pas de clivages politiques gauche droite mais ce n'est pas le cas.

D BENOIST demande pourquoi Mme MARTY n'a pas en amont, avant de présenter le budget, expliqué son désaccord sur les choix budgétaires, pourquoi ne pas avoir démissionné avant de son propre chef ? Mme MARTY a proposé régulièrement que des économies soient faites et pourquoi démissionner alors qu'en démocratie on a tout de même sa liberté de vote.. D BENOIST rapporte que le problème financier réside apparemment dans les attributions de compensation notamment pour St Astier qui seraient trop faibles. Mme MARTY rappelle que les AC ont été calculées par Vincent AUBELLE à l'époque qui était la personne référente. Par ailleurs, les AC d'investissements sont sous évaluées, puisqu'il avait estimé un montant plancher de

1.200.000 € et le montant voté a été de 800.000 € (non voté compte tenu du faible montant par les élus de Saint-Astier).

M QUEILLE regrette que la commune la plus importante ne soit pas représentée. Mme MARTY rétorque qu'elle a son mot à dire comme tous les maires de la CCIVS, elle participe aux réunions.

D BASTIER pense que la situation économique de la CCIVS est catastrophique, le millefeuille coûte très cher et que la gestion hasardeuse et non anticipée va être compliquée dans l'avenir.

D BENOIST demande qui a sollicité l'intervention du cabinet KLOPFER. Mme le Maire répond qu'il a été mandaté directement par la CCIVS.

D BENOIST demande si toutes les communes vont voter la révision des AC ?

Michel QUEILLE demande à Madame le Maire si elle a eu le RDV escompté à la Préfecture ? Madame le Maire répond par l'affirmative mais est revenue très déçue, d'autres personnes étant passées avant elle.

Michel QUEILLE souligne que cela va peut-être se faire en 2021 ou 2022. Madame le Maire explique que prendre un train en marche ne sera pas forcément bénéfique pour les communes de la CCIVS. Le GRAND Périgueux devrait même aller jusqu'à Montpon dans le même schéma de certains départements français.

FELIBREE :

- « La Félibrée était un pari osé et le défi a été relevé avec brio grâce aux nombreux bénévoles du canton et particulièrement de la commune.
- Grâce à eux, St-Astier est la capitale de l'Occitanie pour une année
- Les retombées économiques pour la commune et pour l'ensemble du territoire sont importantes même si il est difficile de les chiffrer, nous pouvons dire que les 23.000 visiteurs ont consommé local. Les métiers de bouche sont les premiers avantagés par un tel évènement. Volontairement, la municipalité a offert tous les droits de terrasse à l'ensemble des commerçants astériens.
- Un grand merci au comité de la Félibrée pour le travail effectué. Merci à Bruno de Vençay qui a accepté d'être le trésorier de cette association créée spécialement pour l'évènement.
- Je souhaite saluer particulièrement Nathalie DESCHAMPS et Gaële ANDRIEUX qui se sont investies pendant 8 mois sur la commission éducation et qui ont organisé la journée des enfants. Malgré une météo capricieuse, plus de 900 enfants étaient présents afin de découvrir les métiers d'antan, de chanter et danser.
- Je voudrais également saluer le travail titanesque de JB MARTIN sur le pôle restauration. Plus de 1700 repas ont été servis aux bénévoles. Le management, d'une main de maître, de plus de 90 bénévoles durant 8 mois a été une des clefs du succès de la Félibrée.
- Merci également à Frank PONS et à ses collaborateurs pour l'élaboration de l'exceptionnel dossier sécurité et pour la tenue du PC pendant 3 jours. Aucun incident majeur n'est survenu. Merci à la gendarmerie et au CNEFG pour le prêt de matériel obligatoire en période vigipirate.
- Merci à tous les élus et à leurs conjoints et conjointes qui ont donné de leur temps à chaque instant pour la Félibrée.

- Je salue également les nombreux sponsors PICANDINE ; LES CHAUX DE SAINT-ASTIER ; CRISTALLINE ; Les poulets du Périgord ; LECLERC ; FROMARSAC ; CREDIT AGRICOLE
- Merci aux rédactions des quotidiens Sud-Ouest, DL et L'ECHO pour la qualité et la fiabilité de leurs articles, au magazine de sorties bimestrielles Ici et Là, Merci à FRANCE 3 qui s'est déplacé à plusieurs reprises sur la ville pour faire la promotion de la manifestation, à France BLEU PERIGORD, à ZOOM RADIO qui ont animé gratuitement les marchés avant la félibrée.
- N'oublions pas les institutionnels, le conseil départemental, la région, la CCIVS et ses communes participantes, BRANTOME, MUSSIDAN, RIBERAC et PERIGUEUX pour les différents prêts de matériel.
- Enfin, merci aux agents des services techniques, du centre culturel, de la médiathèque, de la RPA, de la cuisine centrale et du pôle administratif pour leur travail, leur présence et leur bonne humeur. Merci au service informatique pour l'excellent travail fourni ».

CONVENTION PARTICIPATION CITOYENNE

- La convention a donc été signée entre la gendarmerie, la ville de SAINT-ASTIER et la préfecture. Plus de 20 référents se sont rattachés à cette convention. Dès septembre, la gendarmerie formera les référents. Une signalétique en cours d'élaboration sera installée très prochainement aux 6 entrées de la ville.

FALAISE DE CROGNAC

Madame le Maire rappelle l'objectif de ces travaux qui est de conforter l'éperon rocheux surplombant le RD3 au lieu-dit « Crognac » qui posait des problèmes de sécurité à deux titres :

- Risque d'effondrement de tout ou partie de la zone effondrée (environ 200m3) sur le RD 3 ou sur la maison d'habitation.
- Contraintes routières liées à la circulation des poids lourds dont le gabarit dépasse la hauteur disponible.

Depuis plusieurs jours, des spécialistes sont au chevet de cette falaise et d'importants travaux ont démarré.

Il s'agit de reprofiler la falaise en déroctant les volumes en surplomb, puis de sécuriser la nouvelle paroi obtenue.

A ce jour, la première phase de déroctage est achevée et tout risque d'effondrement du bloc principal est écarté.

Les phases suivantes consisteront à forer et sceller des ancrages dans la nouvelle paroi, puis à remettre des grillages de protection pour parachever la sécurisation des lieux.

Elles seront terminées à la mi-août 2017 pour une remise en circulation de la RD totalement sécurisée de cette section.

RUE NUMA GADAUD

Un point a été fait ce matin avec le département. Les travaux commenceront en octobre. Une réunion avec les différents concessionnaires va être programmée fin août afin d'étudier la réhabilitation de la voirie et du sens de circulation à partir de la rue Emile Zola jusqu'au Bateau. Un sens unique est envisagé.

CONCOURS VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le jury sera présent mercredi matin – le dossier gestion des espaces verts communaux entièrement élaboré par Mme RONDREUX, lui sera présenté.

Madame le Maire donne la parole à Mme BOISSEL pour un résumé **DES BANDAS** : Très bonne fréquentation le vendredi et le samedi. Le climat a favorisé la fête. Les gens sont arrivés tôt en famille et l'ambiance était très conviviale. Seul le spectacle des vaches landaises n'a pas été une très bonne expérience au regard du nombre d'entrées.

I - FINANCES, FISCALITE, ECONOMIE ET EMPLOI

1.1 – Signature d'un bail pour la location d'un bureau :

Un bureau est disponible dans l'annexe mairie : une ergothérapeute souhaite bénéficier de ce local pour un coût mensuel de 300€.

Bail joint en annexe 1

M QUEILLE demande si cette professionnelle n'a pas trouvé de local dans le parc privé. Madame le Maire répond par la négative.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 28

II - ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

2.1 – Modification du tableau des effectifs :

Les différents points ont fait l'objet d'une étude en comité technique en date du 7 juillet 2017. Madame le Maire détaille les différents postes en donnant les points d'indices supplémentaires qui seront automatiquement perçus par les agents.

► SERVICE TECHNIQUE

- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial au 01/01/2017 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures.
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 01/01/2017 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial au 01/01/2017 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 01/01/2017 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures.

► **SERVICE ADMINISTRATIF**

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe au 01/01/2017 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures
- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe au 01/01/2017 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures

► **N.T.I.C**

- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise au 01/01/2017 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures
- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal au 01/01/2017 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures

► **SERVICE SPORT ET VIE ASSOCIATIVE**

- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation au 01/01/2017 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures
- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe au 01/01/2017 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures

► **SERVICE TECHNIQUE**

Suite au départ à la retraite d'un adjoint technique au 15 août 2017

- Suppression d'un poste d'adjoint technique au 15/08/2017 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures

► **SERVICE POLICE**

Dans le cadre du recrutement d'un agent actuellement en contrat à durée déterminée effectuant les missions d'ASVP

- Création d'un poste d'adjoint technique au 01/08/2017 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures.

Suite au départ par voie de mutation d'un Brigadier Chef

- Suppression d'un poste de Brigadier Chef principal au 01/12/2015 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures.

► **SPORT**

Pour des nécessités de service

- Augmentation du temps de travail de 30 à 35 heures d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} août 2017

► **CENTRE CULTUREL**

- Ouverture d'un poste administratif pour l'accueil du service en CAE à hauteur de 35 heures. Madame le Maire explique que ce poste est nécessaire compte tenu que l'agent d'accueil actuel est maintenant SSIAP et va devoir assumer les missions de sécurité obligatoires pendant les spectacles. De ce fait, le volume d'heures qu'elle faisait à l'accueil ne peut plus être effectué sur le poste.

D BENOIST souligne que cette embauche ne rentre pas dans le sens des orientations budgétaires présentées en début d'année où il ne devait y avoir aucune embauche. De plus, des suppressions sont faites aux services techniques, ne va-t-il pas manquer du monde dans ce service ?

Madame le Maire se pose la question de savoir s'il ne serait pas souhaitable de faire un audit sur les services techniques.

D Benoist demande si M PORTAL ne peut pas faire cela. Mme le Maire répond qu'un audit est du ressort de spécialiste.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 28

III - TRAVAUX – VOIRIE – URBANISME

3.1 – Choix de l'entreprise pour l'installation de systèmes de vidéo protection :

Une consultation a été lancée le 24 avril 2017 pour la fourniture et l'installation d'un système de vidéo-protection, la publicité a été insérée sur le site internet de la commune, au BOAMP et sur le site de l'ATD permettant la mise en ligne dématérialisée.

La date limite de réception des offres a été fixée au 19 mai 2017.

La commission, réunie en date du 16 juin 2017, a ouvert les 5 plis :

- 1 – SARL TELELEC
- 2 – SPIE
- 3 – SAS TV COM
- 4 – SAS CSAG
- 5 – TF2I

La commission s'est réunie le 28 juillet pour donner un avis sur le choix de l'entreprise.

Des tableaux comparatifs ont été établis par les services, il s'avère que sur les 5 devis proposés, les prestations techniques (types de caméras) ne sont pas les mêmes. De plus, les candidats n'ont pas tous fait des propositions précises sur les contrats de maintenance.

Les prix diffèrent énormément et s'échelonnent entre 68.666,74 € et 114.290,21 €.

Aussi, au vu de ces éléments, il semble opportun d'ajourner et de reporter cette question.

3.2 – Choix de l'entreprise pour l'installation d'un gril technique au centre culturel la Fabrique

La consultation a été lancée le 23 juin 2017 pour une remise des plis le 13 juillet. Un seul pli a été reçu de l'entreprise LE SCENOPOLE.

Il faut voir avec les options proposées, le coût étant assez élevé, il faut voir comment on peut faire l'investissement sur 2 tranches.

Le montant maximum est 86.121 € toutes options confondues, le chiffre va être forcément moins élevé.

D BENOIST souligne que le groupe ne va pas voter contre la sécurité mais va s'abstenir au vu des éléments financiers incertains.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstentions : 7

Pour : 21

3.3 – Maîtrise d'œuvre village associatif

Une consultation a été lancée pour une remise des offres le 28 juillet.

Quatre architectes, spécialisés dans les constructions modulaires, ont été sollicités :

- M. DELPECH J Jacques

- M. LARTIGAUD Philippe

- Mme BURON Anne

- M. PRIMAULT François

Seuls deux candidats ont répondu, M. DELPECH propose un pourcentage de rémunération de 8% et M PRIMAULT (Bordeaux) de 10.90 %.

La candidature de M. DELPECH de St Pantaléon de Larche est donc proposée.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 28

3.4 – Vente d'un terrain à l'AASE

Alain DEPIS présente ce point :

L'AASE souhaite acquérir la parcelle BO 154 d'une superficie de 2a42ca pour augmenter le pourcentage d'emprise au sol pour un projet de construction du Pôle Aidants Aidés.

D BENOIST demande le prix et à qui les frais notariés vont être imputés. Madame le Maire explique que c'est une délibération de principe pour que l'AASE engage ses procédures, le service de France Domaines a été saisi. Comme toujours, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 28

3.5 – Convention pour l'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) :

Le SDE 24 dispose de la compétence optionnelle portant sur les infrastructures de recharge des véhicules électriques (le conseil municipal a accepté par délibération du 13 décembre 2014).

Une infrastructure a été installée sur la commune de Saint-Astier sur la place du Général de Gaulle (côté gauche de l'annexe mairie section BP 368) une autre sera installée Place du 19 mars, ces installations constituant une occupation du domaine public, la conclusion d'une convention est nécessaire.

Aucune redevance ne sera perçue par la commune à ce titre.

Convention jointe en annexe 2

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 28

3.6 – Intégration de terrains dans la voirie communale :

La rue du champ de courses est cadastrée BN 422 d'une contenance de 28a 17ca. Au vu de son utilisation, cette voie privée doit être intégrée dans la voirie communale. Cette voie privée ouverte à la circulation publique dans les ensembles d'habitations peut être transférée d'office sans indemnité dans la voirie communale, après enquête publique dans les conditions fixées par les articles L 318-3 et R 318- 3 du code de l'urbanisme.

Il convient de lancer une enquête publique afin de finaliser ce transfert. Il est proposé de confier ce dossier au cabinet LINARES.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 28

3.7 – Convention pour la gestion de l'îlot du Pontet

Depuis 3 ans, la ville de Saint-Astier œuvre avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI) pour la valorisation de l'îlot du Pontet. Cet îlot était une zone humide très riche en variétés de végétation. Plus de 200 espèces y ont été dénombrées. A une époque où la gestion des zones humides est un enjeu essentiel pour la maîtrise du risque inondation et gérer la qualité de l'eau (rôle de filtre de ces zones humides), la ville de Saint-Astier va confier aux « techniciens de l'eau » du SMBI l'entretien de cet îlot.

L'objectif de cette convention est de confier la gestion de l'îlot du Pontet au SMBI qui :

- préservera la biodiversité et appliquera une gestion compatible aux particularités des zones humides ;
- fera connaître par des panneaux le rôle des zones humides, la richesse de la végétation, les plantes envahissantes ...

Convention jointe en annexe 3

D BENOIST demande si l'accès sera libre. Monique RONDREUX explique que l'accès est déjà possible par l'escalier. D BENOIST demande si les conditions de sécurité de cet escalier ancien sont respectées.

M RONDREUX souligne que des subventions peuvent être accordées pour des travaux, la commune les percevra et les reversera (prévu dans la convention) au SMBI.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 28

La séance est levée à 20h 20.